



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 avril 2021
Séance du 29 mars 2021

8

Compte administratif 2020 - compte de gestion 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	7
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 06/04/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget principal :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2020 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- la reprise des résultats de l'exercice 2019 ;
- l'état des restes à réaliser.



Les résultats de l'exécution budgétaire 2020 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2020	11 891 110,99 €	16 747 219,98 €	4 856 109,89 €
Résultat 2019 (D001)	8 946 406,65 €		-8 946 406,65 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-4 090 296,76 €
Restes à réaliser 2020	6 420 755,75 €	6 233 280,52 €	-187 475,23 €
Besoin de financement			4 277 771,99 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2020	43 788 820,75 €	49 220 429,92 €	5 431 609,17 €
Résultat 2019 (R002)		2 956 668,11 €	2 956 668,11 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			8 388 277,28 €

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances et synthèse » en date du 29 mars 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ne prend pas part au vote.

Votants : 31 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désigner, M. Jean-Claude CABARET président de séance.

Article 2 : d'adopter, pour le budget principal, le compte administratif 2020 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

Article 3 : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Article 4 : de valider définitivement le report des résultats 2020 sur le budget primitif 2021, voté par délibération n°5 en date du 15 février 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application téléréports citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 13 AVR. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...23/04/21

et publication ou notification le ...23/04/21..

affiché le ...13/04/21.....


CREIL, le ...23/04/2021.....

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le 13/04/2021 
ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423009-DE